

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jedis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste.	24 fr. » c.
Six mois, —	10 »	13 »
Trois mois, —	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonné doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 11 — — soir, Express.
7 — 13 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, Libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les journaux de Turin, annoncent que le gouvernement italien a l'intention de soumettre à la Chambre des députés, dans le cours de cette session, un projet de loi à l'effet d'être autorisé à dépenser 17 millions de francs pour l'augmentation de la flotte italienne.

Les dernières correspondances de Rome constatent que la santé du pape est excellente et que le saint-père présidera à toutes les cérémonies de la semaine sainte. Il y avait longtemps qu'on n'avait vu à Rome un aussi grand nombre d'étrangers accourus de tous les pays pour assister à ces magnifiques fêtes religieuses.

Le *Moniteur du soir*, dans son bulletin politique, prétend que le gouvernement pontifical s'occupe sérieusement d'augmenter sa gendarmerie, le corps le plus propre au service que l'on doit attendre d'une armée destinée surtout au maintien de l'ordre.

La même feuille constate que les conditions de la sécurité publique ne sont pas bonnes dans la partie occidentale de la Sicile, et que Palerme et ses environs se trouvent dans une situation analogue à celle où était Bologne il y a peu de temps encore.

La police romaine ne s'endort pas. Elle vient d'arrêter à quatre milles de la ville, sur la voie Flaminienne, un sectaire des plus dangereux qui se rendait à Rome avec une mission importante. Cet homme conduisait sa

voiture comme un propriétaire qui vient de visiter ses terres et qui passe librement partout. On a trouvé sous son siège des armes et un volumineux paquet de lettres. Quelques arrestations ont dû être opérées la nuit suivante, entre autres celle d'un cabaretier dans la maison duquel le seigneur se proposait, et pour cause, de descendre.

On écrit de Vienne que le Reichsrath va être ajourné pour quelques semaines.

Le gouvernement portugais a donné satisfaction aux demandes du ministre américain en destituant le commandant du fort Belem pour avoir tiré à boulet sur le *Niagara* lorsque les frégates américaines avaient déjà fait signe qu'elles comprenaient la première sommation.

Nous recevons les détails les plus circonstanciés sur le grave incident dont le port de Lisbonne vient d'être le théâtre.

Le *Journal du Commerce* raconte que le *Stonewall* avait quitté le Tage à onze heures du matin; que les navires fédéraux *Niagara* et *Sacramento*, entrés la veille, et informés de l'obligation qui leur était imposée de ne poursuivre le *Stonewall* qu'à vingt-quatre heures de distance, levèrent l'ancre et naviguèrent dans la direction de la barre. Il était quatre heures du soir. Ce mouvement ayant été aperçu de la tour de Belem, le commandant ordonna aux artilleurs de se rendre à leurs pièces, et lorsque le *Niagara*, qui devançait le *Sacramento*, se trouva en face du fort, on lui envoya un boulet du calibre de

douze. La frégate continua cependant sa manœuvre. Six boulets furent encore tirés sur elle. Au septième, on la vit paravirer et venir mouiller devant la roche d'Abidos, où elle se trouva encore. Le vapeur *Sacramento*, qui la suivait toujours, avait jeté l'ancre à ses côtés.

A l'encontre de la dépêche annonçant qu'un des hommes du *Niagara* avait été tué, le *Journal du Commerce* dit que des sept boulets envoyés par la tour de Belem, trois seulement ont touché la coque de la frégate, sans blesser personne.

Quoi qu'il en soit, la question est grave. Le fait du mouvement des navires fédéraux, dans la direction de la barre, quatre heures après le départ du bétier confédéré, donne pleinement raison à l'action énergique du commandant portugais. Chez tous les peuples, une sentinelle dont on veut forcer la consigne a le droit de faire usage de ses armes. Il est vrai que le capitaine du *Niagara*, s'il faut en croire une correspondance, a prétendu qu'il voulait seulement changer de mouillage; mais dans ce cas, pourquoi n'en avoir pas simplement prévenu les autorités du port de Lisbonne?

S'il n'y avait pas eu arrière-pensée de la part des fédéraux, rien n'était plus facile à éviter que le regrettable incident dont nous nous occupons.

Après ce qui s'est passé au Brésil, où la neutralité d'une puissance trop faible pour répondre aux Etats-Unis a été outrageusement violée dans des circonstances exactement semblables, le Portugal ne pouvait hésiter un seul instant à faire respecter ses droits et à empêcher, dans les eaux européennes, puis-

que la force des choses l'y appelait, une seconde édition de l'affaire du *Wasuchetts* et de la *Florida*.

Trois questions ont été agitées dans la séance du 5 au Corps-Législatif.

La première a été posée par l'amendement dont M. le baron de Veauce s'était fait le promoteur;

La deuxième concernait le courtage et le taux de l'intérêt;

La troisième, enfin, était relative à l'élection des maires.

D'après le compte-rendu de la séance, l'amendement de M. le baron de Veauce, qui avait été signé par 56 membres, a été rejeté à la majorité de 197 voix contre 113.

L'amendement soutenu par M. Jules Favre pour l'abolition du courtage et l'abrogation de la loi de 1807 a été retiré par les auteurs eux-mêmes, à la suite des déclarations du gouvernement.

Quant à l'amendement sur la décentralisation et l'élection des maires, la discussion s'est ouverte par un discours de M. Jules Simon et a dû se continuer le lendemain.

Les chemins de fer départementaux sont en ce moment l'objet d'une étude spéciale au ministère du commerce, de l'agriculture et des travaux publics. Le gouvernement aurait, paraît-il, l'intention d'en favoriser autant que possible le développement. La *Patrie*, dont les informations à cet égard s'accordent avec les nôtres, dit que la nouvelle organisation serait placée sous la direction des préfets pour être annexée au service de la grande voirie, et que

FEUILLETON.

13

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

Du trou qui lui servait de coffre-fort, elle avait tiré trois cent quarante-trois pièces de vingt francs, soit six mille huit cent quatre-vingts francs.

Cent soixante-quinze écus de six livres, soit mille cinquante francs.

Quatre cent vingt-cinq pièces de cinq francs, soit deux mille cent vingt-cinq francs.

Quatre-vingt-quatre écus de trois livres, soit deux cent cinquante-deux francs.

Deux cent quatre vingt-sept pièces de quarante sous, soit cent soixante-quatorze francs.

Deux cent quarante pièces de trente sous, formant, sans tenir compte de la démonétisation qui frappe cette monnaie, ainsi que les écus de six et de trois livres, un total de trois cent soixante francs.

Cent deux pièces de vingt-quatre sous, soit cent vingt-deux francs quarante centimes.

Trois cent quatre-vingts pièces de un franc, soit trois cent quatre-vingts francs.

Huit cent sept pièces de cinquante centimes et quatre vingt-quinze pièces de vingt-cinq centimes; ensemble quatre cent soixante-seize francs soixante-quinze centimes.

Et enfin une quantité considérable de pièces de billon de toutes les époques et de toutes les valeurs, montant à deux cent soixante-deux francs trois centimes.

Toutes ces sommes formaient un total de douze mille cinq cent soixante-dix francs soixante-huit centimes.

— Ce n'est guère, se dit tout bas Jeanne... Voyons le coffre. Et du fond de sa caisse, elle tira un coffret garni de tôle. Il contenait trois choses: un portefeuille, une bourse de cuir et un petit paquet fait dans un mouchoir. Dans le portefeuille, il y avait six billets de mille francs, quinze billets de cinq cents francs; c'était donc une somme de treize mille cinq cents francs à ajouter. Dans la bourse de cuir, six cents louis de vingt-quatre francs ou quatorze mille quatre cents francs, qui, réunis aux treize mille cinq cents francs de billets et aux douze mille cinq cent soixante-dix francs soixante-huit centimes,

donnaient un total de quarante mille quatre cent soixante-dix francs soixante-huit centimes.

Joli denier vraiment à l'époque de notre histoire! Il y avait là de quoi acheter un beau lopin de terres labourables, avec une petite ferme bien pourvue.

Après avoir fait et refait ses piles, après avoir supputé ses richesses, Jeanne ouvrit le paquet qui contenait le coffret.

Dans le mouchoir, il y avait une botte et un fichu de dentelle. Le fichu était celui que Lilia portait sur elle le jour de sa mort. La botte contenait les bijoux mis à part, comme on sait, par la brave femme du peuple qui avait assisté la pauvre femme à ses derniers moments. C'était une croix d'or enrichie de diamants, des boucles d'oreilles, des bagues ornées de brillants, puis l'anneau du mariage de l'infortunée vicomtesse...

— Si j'ai bonne mémoire, dit Jeanne, en faisant miroiter les bijoux à la flamme de sa chandelle, il y en a là pour plus de quinze mille francs, et notre avoir monte à plus de cinquante mille francs... Allez! c'est assez pour deux femmes... d'ailleurs, n'est-il pas à elle... demain nous agirons...

Je me vengerai, avait dit Magdeleine... Mais jus-

qu'à ce jour et malgré son impatience, la haineuse normande n'avait découvert aucun moyen d'assouvir sa rage. Rien, car à ses yeux la calomnie qu'elle avait répandue contre Justine n'était qu'un jeu fait tout au plus pour taquiner son ennemie. Lasse donc de ne rien trouver dans son imagination pour compléter sa vengeance, Magdeleine, dans l'espoir d'être servie par le hasard, allait souvent rôder la nuit autour de la maison de Jeanne; mais toujours elle en avait été pour sa peine, portes et fenêtres étaient toujours exactement fermées et rideaux parfaitement tirés. Or, ce soir-là, à sa grande joie, il en était autrement; un rideau était resté à moitié ouvert, et la lumière brillait chez la Vieille de la Côte. Marchant pieds nus, retendant son haleine, elle avait pu grimper sur le banc et voir tout ce qui passait dans la maison. Or, au moment où elle se mettait en observation, Jeanne, accroupie, comptait son or. A la vue de ces richesses, immenses pour elle, Magdeleine sentit s'allumer dans son cœur le feu de la convoitise; les plus affreuses pensées l'assaillirent; le sang lui montait au cerveau par effluves brûlantes; ses yeux lançaient des flammes; ses mains se crispaient. Un instant l'idée lui vint de briser les carreaux, de sauter dans la cabane et d'étrangler la

les chemins de fer d'intérêt local, assimilés aux routes départementales, pourraient être subventionnés par l'Etat. (La France).

On lit dans la *Gazette de France* :

M. Thouvenel, que certains bruits désignent comme devant succéder prochainement à M. Drouyn de Lhuys au ministère des affaires étrangères, est de retour à Paris. « Malgré son état de santé encore un peu compromis, dit la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge*, il a cru devoir céder aux sollicitations pressantes d'un ami haut placé, et aussitôt après son arrivée il a rendu visite au prince Napoléon. »

La situation tend à s'accroître.

On lit dans le même journal :

Quelques journaux prêtent au nouveau ministre de l'intérieur l'intention d'apporter, dans la pratique, quelques adoucissements au régime de la presse, celui-ci entre autres : à l'avenir, il ne frapperait un journal d'avertissement qu'après avoir admis l'auteur de l'article à donner des explications.

Ce n'est pas nous qui refuserons d'applaudir à cette mesure que nous avons plus d'une fois réclamée. D'ailleurs nous l'accepterions comme un premier pas vers le retour au droit commun. C'est devant la justice du pays que les journaux doivent répondre de leurs actes, non devant un tribunal administratif; et jusqu'à ce que les écrivains aient obtenu les mêmes juges que tous les autres Français, nous ne cesserons de réclamer contre les lois d'exception qui les frappent.

On parle beaucoup, dit un correspondant de l'*Union de l'Ouest*, de modifications ministérielles, et, s'il fallait en croire les bruits répandus, l'avènement de M. le marquis de Lavalette à l'intérieur serait le prélude d'un renouvellement presque général du haut personnel administratif. M. Drouyn de Lhuys perdrait le portefeuille des affaires étrangères, M. de Chasseloup-Laubat celui de la marine, le maréchal Randon celui de la guerre, M. Fould lui-même celui des finances, qui passerait à M. Béhic, actuellement à la tête des travaux publics. Enfin, M. Baroche quitterait la justice et les cultes pour la présidence de la Chambre. Il n'y a que M. Duruy qui resterait debout et inébranlable, grâce à l'appui du prince Napoléon, et qui pourrait continuer l'élucubration de ses théories sur tous les degrés de l'enseignement. — Qu'y a-t-il de vrai dans ces rumeurs? Rien, sans doute. Il faut attendre avec recueillement les oracles du *Moniteur* pour savoir à quelles mains seront remises nos destinées.

Au milieu de tout cela, le carême et l'hiver touchent à leur fin et les salons jouissent de leur reste. On ne danse plus, mais on dîne encore beaucoup, surtout dans le monde of-

ficiel, et à ce propos on raconte que M. Glais-Bizoin, l'incorrigible interrupteur de la gauche, le Boissy de la Chambre, ne manque pas une invitation. Presque tous ses amis politiques s'abstiennent par puritanisme d'opinion; lui va bravement dans tous les ministères, savourant les truffes à celui de l'agriculture, les vins étrangers au palais du quai d'Orsay et les mets exotiques à l'hôtel de la marine. Hier, il faisait honneur à la table de M. Rouher, entre deux membres de la majorité dévouée. — « Comment, a-t-on dit au député des Côtes-du-Nord, pouvez-vous concilier cette attitude avec vos principes? » — « C'est bien simple, a répondu le vieux et spirituel parlementaire, je préviens que j'apporte ensemble mon appétit et mes convictions; je donne satisfaction à l'un sans trahir les autres, et, dès lors, il me semble que tout le monde doit être content. »

On ne parle plus beaucoup de l'*Histoire de César*. L'auteur vient d'envoyer son livre à l'Institut, non pas à l'Académie française, mais au bloc des cinq académies. Il a été apporté, sous enveloppe cachetée, par un officier d'ordonnance, et c'est aujourd'hui même que cette enveloppe doit être ouverte en séance générale par les cinq secrétaires perpétuels. Le volume porte-t-il une dédicace? Est-il accompagné d'une lettre d'envoi? Faut-il voir dans cet acte de courtoisie l'indice d'une candidature prochaine? Nous n'aurons que demain la réponse à toutes ces questions.

On commence à s'occuper activement de l'exposition universelle de 1867. La commission chargée de l'organiser se réunit cinq à six heures chaque jour, et j'ai recueilli de la bouche d'un de ses membres quelques renseignements pleins d'intérêt.

On a décidé seulement hier l'emplacement du nouveau palais. C'est le Champ-de-Mars qui a été choisi, à cause de son étendue et de sa proximité. L'édifice à construire sera quadruple en dimensions du palais actuel de l'Industrie; il couvrira une vaste superficie de quarante hectares, et il ne coûtera pas moins de douze millions, fournis par l'Etat, par la ville de Paris et par une compagnie particulière. Cette immense construction ne sera pas définitive, elle ne sera qu'une espèce de tente gigantesque dressée pour quelques mois et destinée à la démolition. C'est donc une douzaine de millions qui seront employés en bois, en fer, en verre, en peinture, et qui, l'exhibition close, ne laisseront de trace que dans le souvenir. On a calculé qu'un palais définitif, où il aurait fallu employer le marbre, la pierre dure, la sculpture, etc., aurait coûté vingt-cinq à trente millions, indépendamment de tous les frais d'entretien et de personnel, et, tout compte fait, il a paru plus économique d'accomplir un certain sacrifice dans le présent que de grever lourdement l'avenir.

Le chemin de fer de ceinture sera raccordé

avec le Champ-de-Mars, de manière à ce que les colis, à leur arrivée dans les différentes gares, soient transportés sans aucun déchargement jusqu'au seuil même de l'Exposition, et d'autre part un rail-way sera établi sur les quais de la Seine pour conduire les visiteurs jusqu'au palais, rapidement et à bas prix.

D'autres innovations heureuses doivent être réalisées; mais il serait prématuré de s'en entretenir. Le grand point, c'est que les mesures sont prises dès maintenant pour que la construction du palais soit entièrement achevée au 30 novembre 1866, et pour que les galeries, tout ornées de leurs merveilles, soient ouvertes au public le 1^{er} avril suivant. Pourvu qu'aucune guerre ne vienne reculer ou assombrir ces riantes perspectives!

Nous trouvons les lignes suivantes dans une correspondance du *Phare de la Loire* :

Vous connaissez les mesures de précaution prises dans nos ports à l'endroit des navires venant de St-Petersbourg. L'épidémie dont l'existence a été signalée depuis quelque temps déjà, sévit toujours dans cette ville. On l'attribue généralement à l'influence délétère des miasmes provenant des marais qui entourent St-Petersbourg.

M. F.-V. Raspail, qui est de cet avis, adresse au *Siècle* une lettre dans laquelle il indique en ces termes les meilleurs moyens de préservation :

« Contre un pareil mal, le formulaire n'a pas de drogues, et le diplôme n'en préserve pas le médecin. A une infection atmosphérique on ne saurait bien opposer qu'un antidote atmosphérique. Pour cela il faudrait tenir constamment allumés de grands feux sur toutes les places publiques et les grandes voies de communication, dût-on, faute de combustibles, livrer aux flammes les corps des morts; ensuite faire évaporer du vinaigre non-seulement dans les maisons, mais encore dans les rues; asperger le sol d'eau acidulée, le saupoudrer de poussière de charbon, de cendres, et au besoin de chlorure de chaux; chacun devrait porter avec soi de l'acétate d'ammoniaque.

Enfin, on prévient le retour de ces calamités périodiques, si les cités se décidaient à ne plus rien laisser déverser sur la voie publique en fait de résidus de fabrique et d'ordures des maisons, en établissant des puisards où iraient se perdre des substances vénéneuses et en transportant immédiatement aux champs les immondices, afin de les y transformer en poudrettes inoffensives et fertilisatrices; en un mot, en tenant les voies publiques dans le même état de propreté que les squares et les jardins. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On s'est plu à répandre les bruits assez ridi-

cules que voici : 1^o l'Impératrice préparait une *Histoire de Marie-Antoinette*; 2^o le prince Napoléon allait publier une *Histoire de la Papauté*; 3^o enfin M. Rouland achevait en ce moment une *Histoire de l'Eglise gallicane*.

Un de nos correspondants nous écrit ce matin que ce sont là de mauvaises plaisanteries et que le gouvernement a le dessein de faire démentir ces rumeurs, au moins en ce qui concerne le projet faussement attribué à l'Impératrice. Nous trouvons en effet dans le *Constitutionnel* la note suivante :

« Parmi les bruits étranges qu'on se plaît à répandre, nous devons signaler la nouvelle que l'Impératrice s'occuperait d'écrire une *Vie de Marie-Antoinette*. »

— Le cardinal Antonelli a reçu de l'Empereur, par l'entremise de l'ambassade française, un exemplaire de l'*Histoire de Jules César*.

— Le mois de mars que nous venons de traverser est remarquable par sa basse température; il faut remonter à l'année 1709 pour trouver des froids comparables à ceux que nous avons supportés dans une pareille saison.

A Paris, j'ai observé dix-sept jours de gelée. Du 17 au 31, tous les jours mon thermomètre à minima est descendu au-dessous de zéro. Le 17, il a marqué 7° au-dessous de la glace fondante, ce qui ne s'était jamais vu. Le plus grand froid que l'on ait constaté à Paris, pendant le mois de mars, avait été de 5° 8 au-dessous de zéro, le 13 mars 1709. En 1830, le mois de mars avait aussi été très-froid, mais on n'avait eu que 2° 3 au-dessous de zéro le 8.

La température moyenne du mois qui vient de se terminer n'a été, à Paris, que de 3° 41, tandis que dans les mois de mars ordinaires cette moyenne est entre 6 et 7° au-dessus de zéro.

Les nouvelles de toutes les parties de la France montrent que cette température anormale a été générale. Ainsi on a eu 5° 25 au-dessous de zéro à Châtillon-sur-Loire (Loiret), le 21 et le 30, et 2° 3, toujours au-dessous de zéro, à Orange (Vaucluse), le 26. Dans les montagnes, dans les Basses-Alpes, par exemple, on a observé 13° au-dessous de zéro, à la même époque.

La grande quantité de neige qui est tombée sur presque toute la France paraît avoir préservé les récoltes en terre de tout dommage. La végétation est restée sans mouvement, de telle sorte que les agriculteurs se plaignent seulement de n'avoir pu effectuer encore les labours et les ensemencements du printemps, et de voir retarder l'époque où ils pourront couper des fourrages nouveaux. Le bétail souffre de la faim, d'autant plus que l'année dernière les foin ont été rares.

On attend avec impatience de la chaleur un peu continue. — J. A. BARRAL.

vieille avare... mais elle aperçut *Just*... et songea à Justine.

— Oh ! murmura-t-elle avec une horrible expression de regret, si on avait su cela plus tôt! N'importe... on avisera, ajouta-t-elle.

En ce moment, Jeanne tenait dans sa main la croix et les boucles d'oreilles de Lilia; l'éclat des feux que projetaient au loin les diamants, éblouit la Magdeleine, fatiguée du reste par une position difficile, elle perdit l'équilibre, trébucha... en voulant ressaisir un point d'appui, elle ébranla la porte.

Aussitôt Jeanne jeta un cri perçant... *Just* bondit en aboyant, et Justine, que torturait un rêve affreux, se réveilla en sursaut en criant :

— Qu'y a-t-il?... à moi, *Just*!

Pendant une demi-minute, ce fut un vacarme épouvantable.

Grâce à ce tapage, Magdeleine put fuir sans que le bruit de ses pas fût entendu.

Le premier mouvement de Jeannette avait été de rejeter sur son trésor les coins de la couverture et d'éteindre la chandelle.

Justine s'était levée à la hâte, et, bien que fort effarée, avait pu se procurer de la lumière. Quand elle entra dans la chambre de Jeanne, celle-ci était

accroupie sur son trésor, pâle et tremblante. *Just* aboyait toujours en se précipitant sur la porte avec fureur.

— Paix, *Just*! paix ! fit Justine.

Just obéit comme à regret.

— Qu'y a-t-il? répéta Justine en considérant sa tante, qui, pâle comme un linge, semblait clouée au sol.

— Rien... rien... va te recoucher.

— Comment, rien? vous avez l'air d'une morte...

— J'ai froid...

— Froid! et vous êtes encore habillée... à cette heure.

En ce moment, trois heures sonnèrent à l'horloge de l'église.

Sans tenir compte des répugnances de la vieille, Justine fit le tour du lit.

— Sur quoi êtes-vous donc assise !...

Et du bout de son pied, la jeune fille écarta la couverture qui recouvrait le trésor.

— De l'or! de l'argent... s'écria-t-elle au comble de l'étonnement.

N'écoutant que ses instincts qui s'étaient soudainement réveillés sous l'impression de la peur, Jeanne se précipita à plat ventre sur ses richesses.

— C'est à moi! dit-elle, rien qu'à moi !...

Et elle entourait de ses bras amaigris le monceau d'or, d'argent et de cuivre, que tous ses mouvements précipités éparpillaient.

Les piles de louis et d'écus s'abattaient avec un bruit métallique; les pièces roulaient sous les meubles et allaient se perdre dans les crevasses du sol.

Justine effrayée s'était reculée... Le jour se fit dans son esprit; elle devina sa tante et ce fut d'une voix pleine tout à la fois de mépris et de chagrin qu'elle lui dit :

— Avare!... avare et mendiant !...

Il y eut un silence.

Sûre qu'elle était bien seule avec sa nièce, Jeanne reprit assez rapidement son sang-froid. Au reproche cruel et mérité de Justine, elle répondit croyant s'exécuter aux yeux de l'innocente enfant :

— Mais c'est pour toi... pour toi que j'amasse...

— Pour moi! fit l'enfant avec un geste de fierté et de dégoût, de l'argent mendié... de l'argent volé aux pauvres...

— Mais j'ai travaillé... et puis il y en a à toi, à toi seule et bien légitimement...

— Allons donc!... et que dirait-il lui?...

— Qui ça, lui ?

— Celui que j'aime !...

— Tu aimes quelqu'un, dit la vieille avec effroi...

— Oui...

— C'est donc vrai, malheureuse enfant!

La confiance de Justine remettait en mémoire chez Jeanne tous les bruits injurieux, tous les propos infâmes dont lui avait parlé la mendiant de l'église, et sa douleur fut si poignante qu'elle oublia jusqu'à son trésor.

— Qu'est-ce qui est vrai !

— Ce qu'on m'a dit à la Bouille...

— Que vous a-t-on dit?...

— Que tu étais une fille perdue...

Frappée au cœur par cette déclaration inattendue, Justine faillit s'affaisser sur elle-même. Heureusement Jeanne se trouvait là et elle reçut dans ses bras la pauvre calomniée. Dire tout ce que la pauvre Justine éprouva de douleurs et d'angoisses dans l'espace de quelques secondes serait impossible. Que celles qui ont aimé saintement se figurent ce qu'elles auraient souffert, si elles s'étaient vues flétries aux yeux de l'homme auquel elles avaient voué leur vie.

Il en fut ainsi de Justine. Le silence de Raimbaud était expliqué. — Il la croyait indigne de lui. Se trouvaient aussi expliqués la froideur, le mépris

Chronique Locale.

SOUSSION au profit de la veuve et des enfants du sieur Béhu.

MM. le V ^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet.....	20 f.
Un anonyme (versement effectué par M. le sous-préfet).....	50
De Tigné.....	10
Girard, marchand de faïence...	10
Les membres de la Société d'Armes.....	200
Le Brecq.....	10

La loterie de la Société de Saint-Vincent-de-Paul a été tirée jeudi dernier dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Voici la liste des numéros gagnants.

5, 43, 53, 91, 95, 97, 101, 130, 152, 155, 160, 176, 204, 255, 281, 284, 345, 362, 369, 429, 443, 448, 486, 541, 565, 572, 596, 619, 679, 711, 712, 744, 831, 944, 946, 963, 965, 1001, 1005, 1006, 1008, 1026, 1044, 1045, 1070, 1077, 1094, 1133, 1193, 1213, 1214, 1219, 1229, 1266, 1299, 1343, 1351, 1354, 1383, 1392, 1410, 1431, 1449, 1453, 1456, 1505, 1510, 1516, 1527, 1530, 1576, 1609, 1681, 1684, 1709, 1884, 1916, 1926, 1934, 1960, 1989.

Les lots devront être retirés dans un délai de 15 jours, passé lequel ils seront acquis à la Société.

M. le juge de paix du canton de Tours-Centre vient de rendre un jugement longuement motivé sur une question qui intéresse tous les cafetiers.

Le sieur Loiseau, cafetier-limonadier à Tours, a reçu dans son établissement, le 3 février dernier, plusieurs chanteurs ambulants et les a laissés chanter la *Joueuse de Guitare*, de Pierre Dupont.

Pierre Dupont a fait assigner le sieur Loiseau en dommages-intérêts devant M. le juge de paix de Tours-Centre pour avoir laissé chanter la *Joueuse de Guitare* sans en avoir obtenu l'autorisation.

Ce dernier, dans un jugement fortement motivé, a déclaré qu'il est bien établi, en droit comme en équité, que le cafetier qui, ne tenant ni café-chantant, ni café-concert, permet seulement à des artistes ambulants d'entrer dans son établissement et les y laisse chanter ou exécuter accidentellement, sans annonce ni affiche, des poésies ou des compositions musicales non tombées dans le domaine public, n'est ni responsable, ni complice de la contravention que ces artistes peuvent commettre, a débouté Pierre Dupont et l'a condamné aux dépens. (*Messageur de la Sarthe.*)

L'Union de la Sarthe raconte l'anecdote suivante dans son numéro du 4 :

railleur, les répugnances blessantes que la population féminine de la Bouille ne se faisait pas faute de témoigner à l'égard des deux femmes.

Après un long silence, après bien des pleurs et bien des sanglots, qu'avait précédée une crise nerveuse, Justine, blottie au fond du lit de sa tante où elle tremblait la fièvre, dit à Jeanne, qui ne l'avait pas quittée :

— Plus que jamais je veux quitter la Bouille, plus que jamais je veux entrer en service, mais avant de nous séparer écoutez ma confession.

Jeanne tenait l'enfant dans ses bras.

— Oui, j'aime quel'un... un honnête homme qui m'aime, j'en suis sûre.

— Pauvre petite! est-ce jamais certaine...

Justine eut un de ces regards éloquentes qui révèlent une conviction profonde et motivée...

— Mais cachez votre argent, tante Jeannette... voici le jour... et si l'on venait...

Jeanne hésita; son premier mouvement fut de tout rejeter, or et argent, dans le trou qui les contenait d'ordinaire; mais par un mouvement spontané qui prouvait que les bons instincts n'étaient pas éteints en elle, la vieille Jeannette réunit les quatre coins de la couverture et avec une vigueur dont on ne

« Samedi dernier, une femme, jeune encore, se présente au bureau d'un des commissaires de police du Mans.

« — Monsieur, dit-elle, je viens pour que vous prononciez mon divorce. »

« Le commissaire croit avoir mal entendu, et prie la femme de répéter.

« — On m'a dit, reprend celle-ci, que c'est aujourd'hui que vous prononcez les divorces, et, comme j'ai besoin de prendre tout de suite un autre mari, je vous prie de me divorcer.

« L'assurance avec laquelle s'exprimait cette sensible créature ne permettait pas de mettre en doute sa bonne foi. Le commissaire de police, se rappelant la date du mois, comprit qu'il avait affaire à une victime du *poisson d'avril*; mais il eut toutes les peines du monde à faire revenir cette innocente de son erreur.

« Il faut convenir aussi que c'est une bien mauvaise plaisanterie que celle qu'on a faite à cette femme! Une femme qui avait besoin de prendre tout de suite un autre mari! quelle cruelle déception! »

Le panaris est un mal souvent très-grave qui se manifeste aux doigts des mains, surtout à la suite de coups et de blessures. Voici un remède dont l'expérience a constaté l'infailibilité :

Verser de l'extrait de saturne dans un demi-litre d'eau tiède, jusqu'à ce que l'eau ait la couleur du lait. Avec cette eau blanche former un cataplasme avec de la mie de pain, faire bouillir jusqu'à liaison du pain. Mettre soir et matin un cataplasme chaud ainsi préparé sur le panaris, se baigner le doigt dans l'eau blanche et, en cas d'enflure, dans une décoction d'eau émoullente quelconque. En agissant ainsi, on est assuré d'une prompte guérison. Il faut impérieusement enlever les peaux mortes et percer le mal venu à maturité, ce qui se reconnaît facilement.

On annonce qu'une éclipse de lune, visible en France, aura lieu dans la nuit du 10 au 11 avril. L'éclipse commencera à deux heures onze minutes du matin; le milieu de l'éclipse aura lieu à quatre heures quarante-sept minutes.

La surface de la lune sera complètement dégagée de l'ombre à sept heures vingt-quatre minutes.

1865. — TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le Maire de la ville de Saumur, prévient ses administrés, que le rôle relatif à la taxe municipale sur les chiens, rendu exécutoire par arrêté de M. le préfet du 29 mars 1865, est déposé entre les mains de M. Pineau, receveur municipal, rue des Payens, pour en faire le recouvrement.

Tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il est porté à ce rôle, sauf à faire sa réclamation par écrit à la Sous-Préfecture de Saumur, pendant trois mois à partir de ce jour, s'il y a lieu.

L'aurait pas crue capable, enleva d'un seul élan argent et or et le plaça sur le lit en disant :

— Je n'ai plus d'argent... tout cela est à toi... à toi seule.

Justine eut un geste de dénégation et de refus.

— Si tu n'acceptes pas, dit Jeanne, pâle d'émotion, je te maudis, et je me tue après...

Justine regarda sa tante avec un étonnement mêlé d'effroi. Les premières lueurs du jour donnaient en plein sur le visage de l'avare, et ce visage était transfiguré; tout caractère sordide avait disparu; il semblait que le front se fût élargi, les yeux brillaient d'un éclat inaccoutumé; les traits avaient pris une noblesse soudaine; bref, Jeanne de Parsfell était ressuscitée et avait chassé à tout jamais la *Vieille de la Côte*. La transformation fut si rapide, si complète, que Justine ne put retenir un cri d'admiration.

— Que tu es belle, tante Jeannette! lui dit-elle... qu'est-ce que cela veut dire?

(La suite à samedi prochain.)

Pour aucun prétexte, même en cas de réclamation, le paiement des termes échus et à échoir, ne pourra être retardé.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 7 avril 1865.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, le 7 avril.

Dans la séance d'hier, le Corps-Législatif s'est occupé de deux questions, à propos du paragraphe 9 de l'Adresse; celle de la nomination des maires et celle de l'administration de la ville de Paris.

L'amendement présenté par l'opposition a été rejeté, une partie par assis et levé, et la partie relative au choix des maires, au scrutin secret, par 209 voix contre 26, sur 235 votants.

La séance s'est ouverte par la discussion sur l'amendement Buffet, qui demande que les maires soient choisis dans le sein des conseils municipaux, mais sans en faire une obligation.

Les journaux officieux de Madrid démentent le bruit d'une conférence entre le nonce et le maréchal Narvaez.

Le congrès de Richmond vient d'adresser aux citoyens du Sud une proclamation qui démontre combien sont dans l'erreur ceux qui pensent que les confédérés sont près de renoncer à la lutte.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bibliographie.

DE LA VANITÉ DU MONDE ET DES RICHESSES,

OUVRAGE DU XIII^e SIÈCLE,

Traduit pour la première fois par M. l'abbé PICHÉRIE (1).

Nous n'entreprendrons pas de faire l'éloge de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui et qui est livré pour la première fois au public. Cet opuscule, nouveau témoignage de la foi ardente de nos ancêtres, est intitulé en latin, langue originale où il a été écrit : *De Vanitate mundi et contemptu divitiarum*. L'auteur de ce Traité, comme celui de l'*Imitation de Jésus-Christ*, est resté inconnu. On a nommé, il est vrai, Roger, évêque de Londres entre 1229 et 1240, mais sur de simples conjectures et sans aucune preuve péremptoire. Au fond, qu'importe à l'auteur et à nous? Nous avons mieux que son nom, puisque nous possédons son ouvrage.

La date à laquelle cet opuscule a paru est une présomption légitime de sa haute valeur. Il est du XIII^e siècle, l'époque la plus florissante peut-être de l'histoire ecclésiastique, une des plus riches, assurément, en grande science et en grandes vertus, alors que, dans l'alliance sincère et intime de la religion et de la raison, l'intelligence était croyante et la foi intelligente : *Fides quærens intellectum*.

Cette observation suffirait pour appeler une attention sérieuse sur un ouvrage de piété composé dans le cours d'une si heureuse période, et, rien qu'en considérant le siècle où il a été écrit, les fidèles pourraient se promettre d'y trouver une doctrine sûre, large, profonde, nourrie d'une sève généreuse, abondante et pure.

Toutefois, nous ne sommes pas réduits à des considérations si générales pour établir et mettre en relief le mérite supérieur du livre qui est offert au public; nous avons d'autres garants de sa rare excellence, des autorités dont personne ne récusera la compétence : le R. P. Schott, de la compagnie de Jésus, qui l'a découvert en manuscrit, et Mgr Malou, évêque de Bruges, qui l'a édité.

Voici d'abord ce qu'en dit le docte reli-

(1) Cet ouvrage se trouve à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, et chez tous les libraires. — A Paris, chez REGIS-RUFFET, rue Saint-Sulpice, 38. — Prix : 2 fr.

gieux : « Comme je fouillais dernièrement les rayons poudreux d'une vieille bibliothèque, conduit par un heureux hasard, j'ai mis la main sur ce livre, vrai livre d'or, remarquable entre tous par l'esprit de piété qui y respire. J'ai failli sauter de joie, comme à la découverte d'un trésor, et c'en est un en effet. Lu et étudié avec soin, il me plut extrêmement, ainsi qu'à plusieurs de mes amis, personnages fort instruits, qui furent unanimes à demander qu'on le livrât à l'impression. »

Voici maintenant en quels termes s'exprime l'illustre évêque de Bruges, dont le Souverain Pontife Pie IX a loué publiquement le zèle apostolique et les vastes connaissances. « Cet ouvrage, dit-il, est si remarquable par la richesse du fond, la beauté des maximes et la profondeur des pensées, qu'il sera certainement agréable et cher au lecteur. Je ne crains pas de l'affirmer, ce livre, à moins que je ne me trompe beaucoup, est digne de prendre place entre les mains de toutes les personnes pieuses. Si on le compare à d'autres du même genre, comme les *Méditations de St. Anselme*, le *Combat Spirituel*, l'*Introduction à la vie dévote*, on trouvera qu'il ne leur est pas inférieur. »

Nous pourrions ne rien ajouter à des témoignages si graves et si explicites, ils emportent par eux-mêmes la conviction du lecteur; mais nous trouvons encore dans une lettre de Bernard Gauthier de Cologne, au T. R. Antoine de Winghe, abbé de Liesses, une appréciation que nous ne croyons pas devoir omettre. Voici ce que nous lisons dans cette lettre : « Dans le genre ascétique, le vrai livre d'or c'est le traité attribué à Roger, évêque de Londres et intitulé : *De Vanitate mundi et divitiarum*. A vrai dire, je ne sais si j'ai jamais lu un livre où se trouve réuni, pour persuader le lecteur, plus de piété, de force et d'éclat. »

Quant à la traduction, elle a été faite avec beaucoup de soin, et les personnes les plus compétentes se plaisent à reconnaître qu'elle possède au plus haut degré les qualités essentielles : l'exactitude, la correction et l'élégance.

On RÉCLAME UN PAQUET déposé le 18 mars dans une voiture à quatre roues, stationnant dans la cour de l'hôtel de France. On est prié de le rapporter à l'hôtel.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 février 1865.

NAISSANCES. — 3, Eugène Courtade, rue du Pressoir-saint-Antoine; — 4, Théophile-Emile David, rue du Marché-Noir; — Joséphine-Marie Lambert, rue de la Maréchalerie; — 11, Alphonse Fresneau, rue Saint-Nicolas; — Auguste Parrot, rue de Bordeaux; — Emile-Honoré Petit, rue de Fenet; — René-Louis Deruet, rue Haute-saint-Pierre; — Jules-Paul Trotin, rue Saint-Nicolas; — Louis-Charles Renaire, rue de la Visitation; — Laure-Elizabeth-Pauline Halbert, rue de la Tonnelle.

MARIAGES. — 10, Marie-Florent Leboucher, journalier, de Saumur, et Louise Belanger, journalière, de Villebernier.

DÉCÈS. — 3, Louis Lacault, cordonnier, 62 ans, rue de la Montée-du-Fort; — 5, Grandvallet, mort-né, rue des Bouchers; — 8, Louise Rousseau, journalière, 50 ans, veuve de René Drouard, à l'Hôpital; — 10, Julien Beneston, journalier, 69 ans, à l'Hôpital; — 11, Chanteloup, mort-né, rue Saint-Michel; — Louis Sandrier, journalier, 59 ans, rue de Fenet; — Joseph Gautier, tisserand, 39 ans, à l'Hôpital; — 12, Jean Chalopin, aubergiste, 36 ans, rue du Petit-Pré; — Anne Gaudy, journalière, 55 ans, veuve René Teran, rue des Boires; — 13, Louis-Charles Renaire, 1 jour, à l'Hôpital; — 14, André Dion, charpentier, 81 ans, à la Providence; — Rosalie Goulet, 6 ans, à l'Hôpital; — 15, Juliette Métiver, rentière, 40 ans, quai de Limoges.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

VENTE

PAR LICITATION,

Et aux enchères publiques,
D'UNE MAISON,

avec

JARDINS ET DÉPENDANCES

Située à Saumur, rue Duplessis-Mornay, actuellement occupée par M. l'Aumonier de la Retraite.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, le samedi 6 mai 1865, à midi.

On fait savoir qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Saumur, le 11 mars 1865, enregistré;

Et à la requête de M. Guillaume-Théobald Kerneis, arbitre de commerce, demeurant à Saumur, rue Duncan,

Agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite de M. Félix Nussard-Guibert, négociant, demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

En présence de M^{me} Aimée Lenoir, veuve de M. Pierre Nussard, en son vivant secrétaire d'ambassade, cette dame sans profession, demeurant à Versailles, rue Berthier, n° 41,

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Berthe, Raoul et Fernand Nussard, ses trois enfants mineurs issus de son mariage avec M. Pierre Nussard,

Ayant pour avoué constitué M^e Labiche;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Jean-Baptiste-Théodore Mannequin, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Madame, n° 26,

Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Berthe, Raoul et Fernand Nussard, sus-nommés;

Il sera, le samedi 6 mai prochain, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné :

DESIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue Duplessis-Mornay, ainsi composée : Un corridor d'entrée, une grande salle à droite, à gauche dans la cour une cuisine, office, salle à manger; en face sur la rue, une chambre à coucher avec deux cabinets;

Au premier sur la rue, une chambre à coucher, avec deux cabinets; au-dessus de la cuisine et de la salle à manger, une chambre à cheminée et une chambre froide à côté;

Greniers sur le tout;

Deux caveaux ou serre-bois; une cour, une grande cave voûtée, latrines, un puits, trois jardins en terrasse, contenant environ trois ares et garnis d'arbres fruitiers, avec sortie sur le chemin qui conduit au château; le tout joignant à l'ouest la rue Duplessis-Mornay, et au nord l'établissement des dames de la Retraite.

Mise à prix, fixée par le jugement, huit mille francs, ci... 8,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;

2° A M^e LABICHE, avoué colicitant;

3° Au greffe du tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges;

4° A M. KERNEIS, syndic de la faillite.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le 7 avril 1865.
BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 7 avril 1865, f^o c^o. Reçu 1 fr. 15, 10^e et demi compris. (161) Signé : Z. JANNETEAU.

Etude de M^e VAILLIER, huissier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, le mercredi douze avril 1865, au domicile du sieur Simon Jouy, huilier, sur les Ponts, à Saumur, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des objets mobiliers dont le détail suit :

Une jument, une charrette à bras, une balance avec ses poids, un comptoir, un bureau, un poêle en fonte, avec ses tuyaux, une armoire en noyer, une grande quantité de tourtaux, cent décalitres de noyaux de cocos, un tas de fumier, plusieurs futailles vides, draps en toile, chemises, batterie de cuisine, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 pour 0/0. (162)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 23 avril, à midi,

DES BIENS

Ci-après,

Situés commune de Saumur.

MAISON, cave et pressoir au Petit-Puy.

JARDIN de 2 ares, à la rue Chèvre. Sept ares de terre et vigne, en Veaujoint.

Sept ares de terre et vigne, au Perrault.

Dix ares de terre et vigne, au Perrault.

Quatre ares de terre, au Perrault.

Vingt-deux ares de vigne, aux Moncartiers.

Dix ares de terre et vigne, aux Moncartiers.

Une cave, au Clos-Bonnet.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser audit notaire. (163)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, rue de la Visitation, n° 98. S'adresser audit notaire. (164)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

Commune des Tuffeaux.

A Sainte-Radegonde :

1° Maison, servitudes et jardin.

2° Trente-trois ares de vigne.

3° Quatre-vingt-cinq ares de vigne.

4° Dix-sept ares de vigne.

A la Mimerolle :

5° Cave et pressoir.

Aux Vignaux :

6° Cinquante-cinq ares de terre affr. S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON, ruelle du Petit-Pré.

Plusieurs MORCEAUX DE VIGNE, avec pavillon, au Clos-Poinçon et aux Galmoises.

UNE CAVE, au Clos-Bonnet. S'adresser audit notaire. (166)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1865.

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, levée d'Enceinte, occupée précédemment par M. Ving, ayant salon, salle à manger, plusieurs chambres, petit jardin.

L'adjudication se fera le jeudi 18 mai 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Laumonier.

On vendrait à l'amiable avant le jour fixé pour l'adjudication.

S'adresser pour tous renseignements, audit notaire. (167)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA NU-PROPRIÉTÉ

De 5 hectares 83 ares environ de terres, vignes et prés, situés sur les communes du Courday, de Courchamps, d'Artannes et d'Epieds; et de DEUX MAISONS, avec leurs dépendances, au bourg du Courday.

Pour plus de détails voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e LAUMONIER, notaire. (168)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Après faillite,

Le lundi 18 avril 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Jeulin, François, marchand de charrie et de vins à Saint-Clément-des-Levées, à la vente publique aux enchères de son mobilier et machine à battre, dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic provisoire de la faillite.

Il sera vendu :

Une très-belle machine à vapeur à battre, presque neuve, d'une valeur de 4.200 fr., sortant des ateliers de M. Renaud, mécanicien à Nantes, une autre machine à manège en l'air, une bonne charrette, caisse de tombreau, une jument et ses harnais, tables, armoires, draps, chemises, effets et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 20 avril 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, au Château de Saumur, chez M. le commandant, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Un très-bel ameublement de salon, console, guéridon, table de jeu, glaces, pendules, flambeaux, table et chaises de salle à manger, très-beaux rideaux de lits et de croisées, en damas, reps et indiennes, lits, matelas, couvertures, linge, bureau, tables de toilette, tables de nuit, fauteuil Voltaire, un beau canapé de bureau, outils de jardinage, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

A LOUER

OU A ARRENTER

UN VASTE MAGASIN

Rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{lle} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1865,

LA PROPRIÉTÉ

DE BOIS-MOZE Consistant en vastes bâtiments d'habitation, servitudes, vastes caves, cour et nombreuses dépendances, jardin et clos contenant 44 ares 18 centiares, le tout situé près l'église de Chacé, commune de Chacé.

S'adresser à M^{me} veuve DE FOSLETHEULLE et Fils, banquiers à Saumur. (152)

Etudes de M^e COTTANCEAU, notaire à la Chapelle-saint-Laurent, et de M^e TEXIER, notaire à L'Absie (Deux-Sèvres).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LA BELLE

MÉTAIRIE DU VERDON

Située en la commune de Chanteloup, canton de Moncontant,

Contenant cinquante-huit hectares,

Elle est traversée par la route d'Angers à Niort, à 6 kilomètres de Bressuire, à peu de distance des chemins de fer d'Angers à Niort et des Sables à Paris. (141)

BUREAU DE PLACEMENT

Pour domestiques des deux sexes, M. et M^{me} FICHOU,

Rues Saint-Jean et de l'Ancienne-Messagerie

Maison de M. GERVAIS, au 1^{er}.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1865,

Une MAISON, située à Saumur, près la place Saint-Nicolas, composée de six pièces parquetées, cuisine, buanderie, cave, serre-bois et jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. JOLY, architecte. (115)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Servant à l'exploitation d'un commerce de liquides, avec écurie à 2 chevaux, remise, cour, pompe, jardin, etc.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, rue de Bordeaux, n° 25, Saumur.

A CÉDER

UNE AUBERGE

Rue St-Nicolas, n° 8, à Saumur.

CHAPELLERIE EN TOUS GENRES,

Rue St-Jean, à Saumur.

MAISON BRAZIER,

FÉLIX MOINSON,

Successeur.

Dans cet établissement, les parents trouveront désormais les Articles Nouveautés pour enfants. Un conformateur mécanique, pour les mesures de têtes, est tenu à la disposition des clients. (123)

ON DEMANDE

UNE DEMOISELLE de 20 à 30 ans, pour tenir un emploi facile dans un magasin. S'adresser au bureau du journal.

UN COMPTABLE demande une le nue de livres. S'adresser au bureau du journal.

On demande UNE DEMOISELLE connaissant le commerce des nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 6 AVRIL.			BOURSE DU 7 AVRIL.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	67	75	» 15	» 15	» 15	
4 1/2 pour cent 1852.	95	40	» 10	» 10	» 15	
Obligations du Trésor.	450	»	» 1 25	451	25	» 1 25
Banque de France.	8550	»	»	8560	10	»
Crédit Foncier (estamp.).	1290	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial.	645	»	3 75	650	5	»
Crédit Agricole.	750	»	»	760	10	»
Crédit Industriel.	712	50	» 2 50	715	» 2 50	»
Crédit Mobilier.	842	50	12 50	830	»	12 50
Comptoir d'esc. de Paris.	928	75	1 25	925	»	3 75
Orléans (estampillé).	965	»	2 50	957	50	7 50
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1065	»	6 25	1057	50	7 50
Est.	532	50	» 2 50	531	25	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	977	50	» 2 50	980	» 2 50	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	617	50	11 25	610	»	7 50
Ouest.	537	50	3 75	538	75	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1707	50	10	1700	»	7 50
Canal de Suez.	460	»	2 50	460	»	»
Transatlantiques.	540	»	7 50	535	»	5
Emprunt italien 5 0/0.	65	60	»	65	80	20
Autrichiens.	»	»	5	438	75	»
Sud-Autrich.-Lombards.	550	»	»	551	25	1 25
Victor-Emmanuel.	306	25	»	306	25	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	270	»	1 25	272	50	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	572	50	17 50	560	»	12 50
Saragosse.	395	»	6 25	391	25	3 75
Séville-Xérès-Séville.	221	25	» 1 25	222	50	1 25
Portugais.	250	»	1 25	240	»	10
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	313	75	»	315	»	»
Orléans.	301	25	»	300	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	298	75	»	300	»	»
Ouest.	297	50	»	297	50	»
Midi.	297	50	»	298	75	»
Est.	298	75	»	300	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le